**REGLEMENT INTERIEUR**  
La Charte du bon usage de l'association  
Ledatux  
Voici les règles que nous vous demandons de  
suivre dans l'association informatique Ledatux :  
Article 1 : Dispositions générales  
Toute personne adulte peut être membre de  
l'association. Une présence peut être accordée à  
des jeunes mineurs de moins de 16 ans, à  
condition qu’ils soient accompagnés et encadrés  
d’un adulte proche, lui-même membre de  
l'association.  
Toute personne nouvelle désireuse de s'initier à  
l'informatique avec Ledatux a le droit d’assister à  
une seule séance avant de devoir régler sa  
cotisation.  
Aucune personne non adhérente n’est autorisée à  
accéder au local, sauf pour l’accompagnement  
d’un membre de Ledatux. Dans ce cas,  
l’accompagnateur ne sera pas autorisé à utiliser le  
matériel.  
L’accès au local est strictement réservé aux  
adhérents à jour de cotisation et en présence d’un  
animateur de Ledatux.  
L’ensemble du matériel est mis à disposition des  
adhérents seulement (excepté le serveur) sous  
réserve d’en respecter l’usage et les règles de bon  
fonctionnement. L'adhérent peut amener son  
ordinateur portable ou fixe, se connecter au  
réseau et se faire aider.  
Le Président sera seul à avoir la clé du local. S’il  
la prête, même temporairement à un adhérent,  
membre ou non du Conseil d'administration, cette  
personne sera tenue pour responsable de  
l’utilisation qui en sera faite. Il est interdit de  
dupliquer les clés.  
Pour travailler dans l'harmonie il est nécessaire de  
ranger et nettoyer le local après chaque  
utilisation; il y est interdit de fumer, Législation  
sur le tabac en France  
Article 2 : Les cotisations  
La cotisation permet l’adhésion à Ledatux de  
juin à juin de l'année en cours. Celle-ci donne  
droit à une carte d'adhérent cosignée du Président  
et du Trésorier.  
Une fois celle-ci réglée, sauf cas de force  
majeure, l’adhésion à l’association sera  
considérée comme acquise et ne pourra pas être  
remboursée même si le nouvel adhérent ne  
souhaite, ne veut ou ne peut plus continuer ses  
activités au sein de l'association.  
Le Conseil d'administration a la possibilité, quand  
il l’estime nécessaire, de surseoir à toute nouvelle  
adhésion qui serait en contradiction, avec la  
qualité de l’accueil proposé, avec l'éthique de  
l'association ou avec les mesures de sécurité  
obligatoires.  
Article 3 : Le matériel  
Tout problème de dysfonctionnement des  
matériels ou logiciels devra immédiatement être  
signalé au responsable de séance, qui se chargera  
de prévenir le responsable technique.  
Il est fortement recommandé aux adhérents qui  
utilisent les logiciels installés sur les ordinateurs  
de l'association de prévoir leurs supports de  
sauvegarde personnels afin d’y sauvegarder leurs  
données.  
Il est formellement interdit :  
– De modifier les configurations  
– De démonter ou de modifier les appareils  
– D’installer des logiciels sans l’accord  
préalable du Conseil d'Administration  
– De dupliquer les logiciels appartenant à  
l'association  
Tout adhérent est tenu de se conformer à la  
réglementation concernant les droits d’auteur des  
logiciels, de ne jamais publier, ni dupliquer des  
informations protégées par des droits d'auteur ou  
un copyright sans en avoir formellement obtenu  
l'autorisation relative liée aux licences, aux droits  
d’auteur et aux droits des artistes interprètes, des  
producteurs de phonogrammes et des entreprises  
de communication audiovisuelle.  
Les connexions Internet aux sites portant atteinte  
aux bonnes moeurs, à la haine et à la violence  
(pornographie, pédophilie, racisme,  
antisémitisme, sectarisme, intégrismes fanatiques  
etc) sont interdites.  
Toute activité de piratage est interdite. L'équipe  
de Ledatux ne sera en aucun cas tenue pour  
responsable des infractions à cette règle.  
Si les adhérents choisissent librement d’utiliser la  
voie numérique pour leur communication avec  
l'association, avec l'un de ses membres ou avec  
l'un de ses intervenants, écrire les messages dans  
la langue de Jean-Baptiste Poquelin (dit Molière),  
l'écriture de type SMS nuit à la lisibilité des  
messages. Relire et ponctuer les messages.  
Enfin il sera demandé à l'adhérent de ne pas  
laisser de supports magnétiques et cédéroms dans  
les lecteurs après utilisation et d’éteindre  
l’ensemble des éléments de la configuration  
(unité centrale, moniteur, imprimante).  
L’usage du parking se fera dans le respect du bon  
voisinage.  
Article 4 : Éthique de l'adhérent  
Cette association est indépendante de tout courant  
politique, syndical, religieux et philosophique,  
des pouvoirs publics; elle s'interdit de prendre  
position à l'occasion de toute consultation  
électorale. Chaque membre s'oblige à un devoir  
de réserve et ne peut solliciter aucun mandat ou  
gouvernance politique au nom (ou se  
recommander) de l'association. L'association reste  
laïque et neutre.  
Il vous est demandé du respect, de la courtoisie et  
de la tolérance pour les autres membres, de  
mettre en oeuvre la Né tiquette  
Vous devez respecter tous les systèmes  
informatiques, quels qu'ils soient, de type  
Windows, Mac Os, GNU/Linux ...  
Les réponses et l'entraide, le partage du savoir  
informatique doivent servir au plus grand  
nombre. L'entraide informatique est gratuite;  
aucune démarche commerciale ne peut être faite  
envers quelque membre que ce soit. Les membres  
du Conseil d'administration, et au delà, les  
membres, les animateurs de l’association ne  
peuvent recevoir aucune rétribution en raison des  
fonctions qui leur sont conférées.  
Tout manquement au respect du présent  
règlement intérieur entraînera la radiation de  
l’adhérent et le retrait de sa carte.